

Événement VIRTUEL de recrutement : enseignant(e)s qualifié(e)s et étudiant(e)s en enseignement à la formation générale des jeunes – 27 mars 2025 (sur invitation seulement)

Éducation

 Centre de services scolaire de Montréal

Que vous soyez en voie de devenir enseignant(e) ou déjà en pratique :

Vous avez peut-être envisagé le milieu scolaire montréalais pour exercer votre profession, mais vous n'avez jamais sauté le pas ?

Ou

Vous souhaitez en apprendre davantage sur notre organisation ?

Joignez-vous à nous le 27 mars dès 16h30 pour un événement virtuel où nos spécialistes vous présenteront les avantages de travailler au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ainsi que les possibilités d'affectation dans les différents quartiers de notre territoire. C'est une occasion à ne pas manquer !

Lors de cet événement exclusif, vous aurez l'occasion de découvrir:

- Le CSSDM
- Le programme d'insertion professionnelle des enseignant(e)s
- Le Centre des enseignantes et enseignants, qui est unique au Québec
- Les possibilités d'affectation pour la fin de l'année scolaire et pour l'année scolaire 2025-2026 (postes réguliers, contrats et suppléance)
- De comprendre comment vous joindre à nos équipes
- De poser des questions aux membres de nos équipes.

Enseigner au CSSDM, c'est :

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun.
- Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM.
- Accéder au programme d'insertion professionnel des enseignants du CSSDM
- Avoir la possibilité de vous développer professionnellement au sein d'établissements ayant des projets éducatifs stimulants

Informations sur le poste

Type d'emploi

Temps plein

Domaines

Éducation

Salaire offert

52 \$ - 102 \$ / an

Publié

13 mars 2025

Expérience

Aucune

Niveau de scolarité exigé

Formation universitaire

Fin des candidatures

24 mars 2025

Informations sur l'employeur

Nom de l'entreprise

Centre de services scolaire de Montréal

- Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occupez un emploi de jour, du lundi au vendredi, adaptés à vos disponibilités.
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel, selon l'emploi occupé.
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminée, assurances collectives, vacances, programme d'aide aux employés, etc.), selon l'emploi occupé*.
- Bénéficier de rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique).

*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la carte des territoires.

Lieux de travail possibles :

- Écoles primaires et secondaires régulières avec classes spécialisées
- Écoles spécialisées à vocation particulière

Échelles salariales:

Le salaire du personnel enseignant est déterminé en fonction en fonction du type d'affectation obtenue :

Taux de suppléance en vigueur

Ou

Salaire annuel entre 52 799 \$ et 102 857 \$ selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Lors de votre premier contrat, votre échelon salarial est établi par le Bureau de la dotation sur la base de votre scolarité et de votre expérience. Une lettre confirmant votre échelon salarial vous est transmise dans les semaines suivant le début du contrat.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées dès l'embauche ou au plus tard dans les deux mois suivants l'obtention d'un premier contrat. Elles permettent le calcul de votre échelon salarial. Au-delà de cette période, l'ajustement de l'échelon s'effectue au 1er juillet de l'année scolaire suivante et n'aura pas d'effet rétroactif à la date de début de votre contrat.

Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Détails de l'événement :

Date : Jeudi 27 mars 2025

Heure : 16h30 à 18h00 HNE (incluant la présentation et la période de questions)

Lieu : Événement virtuel (informations d'accès à venir)



Pour vous inscrire :

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand centre de services scolaire au Québec :

Téléchargez votre curriculum vitae

Cet événement est sur invitation seulement. Seuls les enseignant(e)s qualifié(e)s ou les étudiant(e)s en enseignement à la formation générale des jeunes, recevront un courriel de confirmation avant l'événement, avec les informations pour se connecter.

Vous avez jusqu'au 24 mars 2025 inclusivement pour vous inscrire.

Si vous ne pouvez pas vous joindre à nous le 27 mars, mais que vous souhaitez transmettre directement votre candidature, postulez ICI :

Au plaisir de vous rencontrer !

Le CSSDM remercie les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État (la « LLÉ »). La LLÉ prévoit notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion. De plus la LLÉ prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : Loi sur la laïcité de l'État.

Photos

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec

